

N°	Source	Informations requises	Échéance/ Remarque	État précédent ¹		État actuel		Observations	Remarques de la CPC
				Ponctualité	Contenu	Ponctualité	Contenu		
1. Obligations de mise en œuvre									
1.1.	Art. X Accord	Rapport de mise en œuvre	Session -60j (26/02/2015)	L	C	L	C	Reçu 12.03.15	
1.2.	Rés. 10/09	Questionnaire d'application	09.02.2015	L	C	L	P/C	Reçu 12.03.15 ; A modifié le type de réponses.	
1.3.	SC	Rapport national	23.11.2014	C	C	C	C	Reçu 27.10.14 ; le rapport indique que des navires boliviens ont débarqué des captures à Phuket en 2013.	
1.4.	Commission	Questions d'application en suspens	26.02.2015	N/C	N/C	N/C	N/C	Aucune réponse fournie.	
2. Standards de gestion									
2.1.	Rés. 14/04	Documents mentionnés dans cette résolution à bord ²	26.02.2015	C	C	C	C	Source – CQ 2015: a déclaré que tous les documents étaient à bord des navires inspectés . Pas de référence légale fournie.	
		Marquage des navires ²		L	C	L	P/C	Source – CQ 2015: a déclaré que les navires ne sont pas marqués. Pas de référence légale fournie.	Photos de 3 navires: Hung chifu 68, Yu Long No. 6 & Yu Long 125 ont été soumises au DOF de Thaïlande le 31 mars 2015 comme preuve du marquage des navires (Photos en appendice I-III).
		Marquage des engins ²		N/C	N/C	L	P/C	Source – CQ 2015: A déclaré que les engins ne sont pas marqués. Pas de référence légale fournie.	Nécessité de clarifier la définition et les pratiques de marquage des engins pour le personnel du DOF afin de mieux communiquer avec les armateurs. des photos des engins sont jointes à ce rapport pour que la CTOI determine s'ils sont conformes (Photo en appendice IV).
		Marquage des DCP ²		N/A	N/A	N/A	N/A	Pas de flotte de senneurs.	
		Fiches de pêche à bord ²		C	C	C	C		
		Autorisation officielle de pêche en dehors de la juridiction nationale	15.02.2014	L	C	L	C	Reçu 03.02.14.	

¹ C = conforme ; N/C= non conforme ; N/A = non applicable ; P/C = partiellement conforme ; L = en retard ; CQ = Questionnaire d'application ; CAP = Plan d'Action sur l'application.

² Information à fournir dans le rapport de mise en œuvre.

³ 24 m de longueur hors-tout et plus, ou moins de 24 m si ils ont pêché hors de leur ZEE.

N°	Source	Informations requises	Échéance/ Remarque	État précédent ¹		État actuel		Observations	Remarques de la CPC
				Ponctualité	Contenu	Ponctualité	Contenu		
2.2.	Rés. 13/03	Livres de pêche officiels	15.02.2014	C	C	C	C	Reçu 11.02.14	
2.3.	Rés. 12/12	Interdiction des grands filets maillants dérivants ²	26.02.2015	C	C	C	C	Source - IOTC-2015-CoC12-IR29: a déclaré : n'utilise pas de filets dérivants en haute mer et interdit depuis 2010. Pas de référence légale fournie.	
2.4.	Rés. 13/08	Plan de gestion des DCP	31.12.2013	N/A	N/A	N/A	N/A	Pas de flotte de senneurs.	
3. Déclarations concernant les navires									
3.1.	Rés. 10/08	Liste des navires en activité	15.02	C	P/C	C	C	Reçu 13.02.15	
3.2.	Rés. 12/11	Plans de développement des flottes (PDF)	Au 31/12/2010 (10 ans)	C	C	C	C	Soumission: 27.05.10 (1ère mäj)	
Capacité de référence									
3.3.	Rés. 12/11	Liste des navires ³ pêchant les thons tropicaux en 2006	31.12.2009	C	C	C	C		
		Liste des navires ³ pêchant SWO et ALB en 2007		N/A	N/A	N/A	N/A	Aucun navire ciblant SWO/ ALB.	
3.4.	Rés. 14/04	Liste des navires autorisés (24 m ou plus de longueur hors-tout)	Depuis 01/07/2003	C	P/C	C	C		
3.5.		Liste des navires autorisés (moins de 24 m LHT, opérant hors de la ZEE de leur état du pavillon)	Depuis 01/07/2006	N/A	N/A	N/A	N/A	Pas de navire de moins de 24m, opérant dans la zone CTOI	
3.6.	Rés. 14/05	Liste des navires étrangers autorisés dans la ZEE	15.02	N/A	N/A	N/A	N/A	Source - IOTC-2015-CoC12-IR29: Selon la Loi sur les droits de pêche dans les eaux thaïlandaises de 1939, les navires étrangers ne sont pas autorisés à pêcher dans les eaux de Thaïlande.	
3.7.		Liste des navires étrangers auxquels une licence a été refusée	15.02	N/A	N/A	N/A	N/A		
3.8.		Information sur les accords d'accès	26.02.2015	N/A	N/A	N/A	N/A		
3.9.		Licence de pêche officielle de l'État côtier	14.01.2014	N/A	N/A	N/A	N/A		
4. Système de surveillance des navires									
4.1.	Rés. 06/03	Adoption d'un SSN pour tous les navires de plus de 15 m de LHT	Depuis 01.07.2007	C	C	C	C		
4.2.		Rapport sur la mise en place et le fonctionnement du SSN	30.06 Navires > 15m	N/C	N/C	N/C	N/C	Rapport obligatoire non fourni.	Le DOF a autorisé un staff à surveiller le SSN via internet. Les vérifications ont lieu deux fois par semaine. Cependant le rapport a uniquement été soumis en interne. DOF conscient du problème et prépare un rapport pour diffusion dans les meilleurs délais.
5. Statistiques obligatoires – CPC État du pavillon									

N°	Source	Informations requises	Échéance/ Remarque	État précédent ¹		État actuel		Observations	Remarques de la CPC
				Ponctualité	Contenu	Ponctualité	Contenu		
5.1.		Captures nominales							
		• Pêcheries côtières	30.06	C	C	C	C		
		• Pêcheries de surface (PS, BB, GN)	30.06	N/A	N/A	N/A	N/A	Pas de flotte de senneurs.	
		• LL							
		Provisoires	30.06	C	C	C	C		
		Finales	30.12	C	C	C	C		
5.2.	Rés. 10/02	Prises et effort							
		• Pêcheries côtières	30.06	C	C	C	C		
		• Pêcheries de surface (PS, BB, GN)	30.06	N/A	N/A	N/A	N/A	Pas de flotte de senneurs.	
		• LL							
		Provisoires	30.06	C	C	C	C		
		Finales	30.12	C	C	C	C		
5.3.		Fréquences de tailles							
		• Pêcheries côtières	30.06	N/C	N/C	N/C	N/C	Rapport obligatoire non soumis.	
		• Pêcheries de surface (PS, BB, GN)	30.06	N/A	N/A	N/A	N/A	Pas de flotte de senneurs.	
		• LL							
		Provisoires	30.06	N/C	N/C	N/C	N/C	Rapport obligatoire non soumis.	
		Finales	30.12	N/C	N/C	N/C	N/C	Rapport obligatoire non soumis.	
5.4.		Dispositifs de concentration de poissons (DCP)							
		Navires auxiliaires	30.06	N/A	N/A	N/A	N/A	Pas de flotte de senneurs.	
		Jours de mer des navires auxiliaires	30.06	N/A	N/A	N/A	N/A		
		DCP déployés par types	30.06	N/A	N/A	N/A	N/A		
6. Statistiques obligatoires – CPC État côtier									
6.1.	Rés. 10/02	Prises et effort							
		• Pêcheries de surface (PS, BB, GN)	30.06	N/A	N/A	N/A	N/A		
		• LL							
		Provisoires	30.06	N/A	N/A	N/A	N/A		
		Finales	30.12	N/A	N/A	N/A	N/A		
7. Mise en place de mesures d'atténuation et prises accessoires d'espèces hors du mandat de la CTOI									
7.1.	Rés. 05/05	Déclaration des données sur les requins - Captures nominales	30.06	L	P/C	L	P/C	Agrégé par espèces; pas déclaré pour toutes les espèces.	En train de former les pêcheurs à l'identification des requins.
		Déclaration des données sur les requins - Prises et effort	30.06	N/C	N/C	N/C	N/C		
		Déclaration des données sur les requins - Fréquences de tailles	30.06	N/C	N/C	N/C	N/C		
7.2.	Rés. 12/09	Interdiction des captures de tous les requins-renards de la famille des Alopiidæ	Depuis 07.07.2010	C	P/C	L	P/C	Source - IOTC-2013-CoC10-IR28: La profession a été informée de la Résolution. Pas de référence légale fournie.	

N°	Source	Informations requises	Échéance/ Remarque	État précédent ¹		État actuel		Observations	Remarques de la CPC
				Ponctualité	Contenu	Ponctualité	Contenu		
7.3.	Rés. 13/06	Interdiction des captures des requins océaniques (Carcharhinus longimanus)	Depuis 14.08.2013	L	P/C	L	P/C	Source IOTC-2014-CoC11-IR28: a déclaré fishing company was instructed. Pas de référence légale fournie.	
7.4.	Rés. 12/04	Rapport sur les tortues marines ²	26.02.2015	C	P/C	C	P/C	Source - IOTC-2014-SC17-NR29: La loi sur la pêche de Thaïlande de 1947, article 32(7) interdit l'exploitation des tortues marines. Aucun chiffre sur les interactions déclaré.	
7.5.		Coupe-lignes et dégorgeoirs à bord (Palangriers)	Depuis 06.08.2009	N/C	N/C	N/C	N/C	Aucune information fournie.	Nécessite plus de communications avec les exploitants des navires.
7.6.		Salabres à bord (Senneurs)	Depuis 06.08.2009	N/A	N/A	N/A	N/A	Pas de flotte de senneurs.	
7.7.	Rés. 12/06	Rapport sur les oiseaux de mer ²	26.02.2015	N/C	N/C	N/C	N/C	Aucun chiffre sur les interactions déclaré.	
7.8.		Mise en place de mesures d'atténuation au sud des 25°S	Depuis 01.11.2010	P/C	P/C	P/C	P/C	Source - IOTC-2015-CoC12-IR29: deux palangriers thoniers utilisent 1 méthode d'atténuation: lignes d'effarouchement des oiseaux. Pas de référence légale fournie.	Les navires doivent signaler lorsqu'ils pêchent au sud des 25°S. Surveillance par SSN.
7.9.	Rés. 13/04	Cas d'encerclement d'un cétacé ²	Pour PS 26.02.2015	N/A	N/A	N/A	N/A	Pas de flotte de senneurs.	
7.10.	Res 13/05	Cas d'encerclement d'un requin-baleine ²	Pour PS 26.02.2015	N/A	N/A	N/A	N/A	Pas de flotte de senneurs.	
8. Navires illicites non déclarés, non réglementés (INN)									
8.1.	Rés. 11/03	Inscription INN	Session -70j (16/02/2015)	C	C	C	C	Aucun navire ou ressortissant identifié dans des activités de pêche INN.	
8.2.	Rés. 07/01	Conformité des ressortissants	26.02.2015	C	C	C	C		
9. Transbordements									
9.1.	Rés. 14/06	Transbordements en mer – rapport des CPC	Avant le 15/09	L	C	N/C	N/C	Rapport obligatoire non fourni.	Recrutement d'un nouveau staff au DOF; la nouvelle recrue espère avoir les données durant la réunion du CdA.
9.2.		Rapport sur les transbordements au port ²	26.02.2015	N/C	N/C	N/C	N/C	Rapport obligatoire non fourni.	voir ci-dessus.
9.3.		Liste des navires transporteurs autorisés	Depuis le 01/07/2008	C	C	C	C	Reçu 03.05.14.	
9.4.		Rapport des résultats d'enquêtes sur les infractions présumées	19.02.2015	L	P/C	N/C	N/C	Infractions potentielles: 11. Réponses reçues: 0.	
9.5.		Païement contribution PRO	16.08.2014	L	C	N/A	N/A	Trop perçu de contributions l'année	

N°	Source	Informations requises	Échéance/ Remarque	État précédent ¹		État actuel		Observations	Remarques de la CPC
				Ponctualité	Contenu	Ponctualité	Contenu		
10. Observateurs									
10.1.	Rés. 11/04	Programme régional d'observateurs ² (nombre de navires suivis et couverture par types d'engins)	26.02.2015	N/C	N/C	N/C	N/C	Source IOTC-2015-CoC12-IR29: le programme/mécanisme a été ajourné pour cause de fonds insuffisants.	
10.2.		• 5% obligatoire, en mer (>24m) ²	Depuis 01.07.2010	N/C	N/C	N/C	N/C		
10.3.		• 5% progressif, en mer (<24m)	2013	N/C	N/C	N/C	N/C		
10.4.		• 5 % progressif pour les débarquements artisanaux ²	26.02.2015	N/C	N/C	N/C	N/C		
10.5.		Rapports d'observateurs	150 jours après la marée	N/C	N/C	N/C	N/C		
11. Programme de document statistique									
11.1.	Rés. 01/06	Rapport 1er semestre (2014)	01.10.14	N/C	N/C	L	C	Reçu 19.11.14	
11.2.		Rapport 2e semestre (2013)	01.04.14	C	C	L	C	Reçu 09.04.14	
11.3.		Rapport annuel ² (2013)	26.02.2015	N/C	N/C	N/C	N/C	Rapport obligatoire non fourni. JPN a importé 228 tonnes de BET de THA.	Recrutement d'un nouveau staff au DOF; la nouvelle recrue espère avoir les données durant la réunion du CdA.
11.4.		Information sur les institutions et fonctionnaires autorisés	Depuis 01.07.2002	C	P/C	C	C	Dernière mäj: 05.03.15	
12. Inspections au port									
12.1.	Rés. 05/03	Programme d'inspections au port	01.07	L	C	L	C	Reçu 12.03.15: le rapport indique que les nombres de palangriers suivants ont débarqué des captures faites dans la zone CTOI à Phuket : 8 sur la Liste INN de la CTOI 2014 ; 5 Indonésie, 1 Belize et 4 Bolivie pas sur le registre CTOI des navires autorisés; 12 pas autorisés par Taiwan, Chine.	requiert des suggestions de la CTOI sur les procédures de vérification. Quelles sont les listes qui doivent être vérifiées en dehors des listes de navires INN et autorisés de la CTOI. Cela nous aiderait à interdire le débarquement des navires INN.
12.2.	Rés. 10/11	Liste des ports désignés	Depuis 31.12.10	N/C	N/C	N/C	N/C	Aucune information fournie. Source IOTC-2014-SC17-NR29: a indiqué 261 marées de navires étrangers débarquées à Phuket en 2013.	Le représentant de la Thaïlande au CdA a besoin de plus d'informations sur les données requises par cette résolution.
12.3.		Autorité compétente désignée		N/C	N/C	N/C	N/C		
12.4.		Périodes de notification préalable		N/C	N/C	N/C	N/C		
12.5.		Rapport d'inspection	3 jours après l'inspection	N/C	N/C	N/C	N/C		
12.6.		Inspecte au moins 5% des LAN ou	Depuis	N/C	N/C	N/C	N/C		

N°	Source	Informations requises	Échéance/ Remarque	État précédent ¹		État actuel		Observations	Remarques de la CPC
				Ponctualité	Contenu	Ponctualité	Contenu		
		TRX	01/03/2011						
12.7.		Refus de demande d'entrée au port		N/C	N/C	C	C	Source - IOTC-2014-SC17-NR29: aucun refus d'entrée au port pour des navires étrangers en 2014.	
13. Mesures relatives aux marchés									
13.1.	Rés. 10/10	Rapport sur importations, débarquements, transbordements des produits du thon et espèces apparentées ²	26.02.2015	N/C	N/C	N/C	N/C	Rapport obligatoire non fourni. Source - IOTC-2015-CoC12-IR29: a indiqué pour 2014, the data of tuna unloading en the Thai fishing ports by the foreign navires is en the progress of compiling.	

Commentaires sur le niveau d'application par la Thaïlande des mesures de conservation et de gestion de la CTOI tel que déterminé par le CdA11 en 2014.

En ce qui concerne le niveau d'application par la Thaïlande des décisions de la Commission, le Comité d'application, lors de sa 11^e session en 2014, a émis des commentaires sur certaines questions. Ces commentaires furent transmis à la Thaïlande par le président de la Commission dans un courrier daté du 5 juin 2014.

• N'a pas fourni de réponse à la lettre de commentaires comme l'exige le S17.
• N'a pas mis en œuvre le marquage des engins de pêche, comme l'exige la Résolution 13/02.
• N'a pas mis en œuvre les mesures légales et administratives pour appliquer la fermeture spatiale, comme l'exige la Résolution 12/13.
• N'a pas soumis de rapport SSN obligatoire concernant l'état d'avancement et la mise en œuvre, comme l'exige la Résolution 06/03.
• N'a pas fourni le résumé du rapport SSN obligatoire pour les palangriers, comme l'exige la Résolution 12/13.
• N'a pas transposé la législation relative à l'obligation des palangriers d'avoir des coupe-fils et dégorgeoirs à bord dans la législation nationale, comme l'exige la Résolution 12/04.
• N'a pas fourni le rapport obligatoire sur les oiseaux de mer, comme l'exige la Résolution 10/06.
• N'a pas communiqué ses données de fréquences de taille, comme l'exige la Résolution 10/02, pour la pêcherie côtière et la pêcherie de palangre.
• N'a pas fourni le rapport obligatoire sur les transbordements effectués dans les ports et n'a pas fourni toutes les réponses aux rapports des observateurs mettant en évidence de possibles infractions, comme l'exige la Résolution 12/05.
• N'a pas déclaré la liste de ses ports désignés, les autorités compétentes et la période de notification et n'a pas présenté de rapports d'inspection, comme requis par la Résolution 10/11.
• N'a pas mis en place un programme d'observation, comme l'exige la Résolution 11/04.
• N'a pas fourni les rapports de 1 ^{er} et 2 ^e semestre obligatoires et le rapport sur la comparaison des exportations aux importations, comme l'exige la Résolution 01/06.

Réponse : Aucune réponse à la lettre du Président de la Commission n'a été reçue de la Thaïlande.

Problèmes actuels concernant le niveau d'application par la Thaïlande des mesures de conservation et de gestion de la CTOI, identifiés par le CdA12 en 2015.

Après examen du Rapport d'application 2015 de la Thaïlande, le président du Comité d'application a identifié les problèmes significatifs de non conformité suivants, pour discussion.

Problèmes de conformité	État actuel (2014)	État précédent (2013)
Problèmes de conformité répétés		
• N'a pas fourni de réponse à la lettre de commentaire, comme requis par S17	N/C	N/C
• N'a pas complètement mis en œuvre les exigences de marquage des engins, comme requis par la Résolution 14/04.	P/C	N/C
• N'a pas fourni le rapport obligatoire sur la mise en place et le fonctionnement du SSN, comme requis par la Résolution 06/03.	N/C	N/C
• N'a pas déclaré les fréquences de tailles pour les pêcheries côtières, comme requis par la Résolution 10/02.	N/C	N/C
• N'a pas déclaré les fréquences de tailles pour les pêcheries palangrières, comme requis par la Résolution 10/02.	N/C	N/C
• N'a pas déclaré les captures nominales pour les requins aux normes CTOI, comme requis par la Résolution 05/05.	P/C	P/C

• N'a pas déclaré les prises et effort pour les requins, comme requis par la Résolution 05/05.	N/C	N/C
• N'a pas déclaré les fréquences de tailles pour les requins, comme requis par la Résolution 05/05.	N/C	N/C
• N'a pas pleinement mis en oeuvre l'interdiction sur les requins-renards comme requis par la Résolution 12/09.	P/C	P/C
• N'a pas complètement mis en oeuvre l'interdiction sur les requins océaniques comme requis par la Résolution 13/06.	P/C	P/C
• N'a pas pleinement mis en oeuvre l'obligation sur le rapport sur les tortues marines, comme requis par la Résolution 12/04.	P/C	P/C
• N'a pas pleinement mis en oeuvre l'obligation pour les palangriers d'avoir à bord des coupe-lignes et des dégorgeoirs, comme requis par la Résolution 12/04.	N/C	N/C
• N'a pas pleinement mis en oeuvre les obligations de rapport sur les oiseaux de mer, comme requis par la Résolution 12/06.	N/C	N/C
• N'a pas pleinement mis en oeuvre les mesures d'atténuation sur les oiseaux de mer au sud des 25°S, comme requis par la Résolution 12/06.	P/C	P/C
• A fourni le rapport sur les transbordements de ses navires dans des ports étrangers, ce qui est en contradiction avec le rapport d'I CPC du port pour les activités de transbordement dans ses ports, comme requis par la Résolution 14/06.	N/C	N/C
• N'a pas fourni le rapport obligatoire des résultats d'enquêtes sur les infractions présumées, comme requis par la Résolution 14/06.	N/C	P/C
• N'a pas mis en oeuvre le programme d'observateurs, pas de déploiements, comme requis par la Résolution 11/04.	N/C	N/C
• N'a pas mis en oeuvre le programme d'observateurs, pas de couverture d'observateurs en mer pour les navires > 24m, comme requis par la Résolution 11/04.	N/C	N/C
• N'a pas mis en oeuvre le programme d'observateurs, pas de couverture d'observateurs en mer pour les navires < 24m, comme requis par la Résolution 11/04.	N/C	N/C
• N'a pas mis en oeuvre le programme d'observateurs pour les débarquements artisanaux, comme requis par la Résolution 11/04.	N/C	N/C
• N'a pas fourni les rapports d'observateurs, comme requis par la Résolution 11/04.	N/C	N/C
• N'a pas déclaré a list of designated ports, comme requis par la Résolution 10/11.	N/C	N/C
• N'a pas déclaré the competent authorities comme requis par la Résolution 10/11.	N/C	N/C
• N'a pas déclaré the notification period, comme requis par la Résolution 10/11.	N/C	N/C
• N'a pas fourni les rapports d'inspection comme requis par la Résolution 10/11.	N/C	N/C
• N'a pas inspecté au moins 5% rapports sur les LAN ou TRX, required by Résolution 10/11.	N/C	N/C
• N'a pas fourni le Rapport sur importations, débarquements, transbordements des produits du thons et espèces apparentées, comme requis par la Résolution 10/10	N/C	N/C
Problèmes de conformité non répétés		
• N'a pas pleinement mis en oeuvre le marquage obligatoire des navires, comme requis par la Résolution 14/04.	P/C	C
• N'a pas fourni le rapport obligatoire sur les transbordements en mer, comme requis par la Résolution 14/06.	N/C	C